

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE DE BETHONCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

**DDU**

**Projet « La Passerelle, espace citoyen »**

**Autorisation de signer la convention avec l'Etat  
N° 42**

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 19/09/14

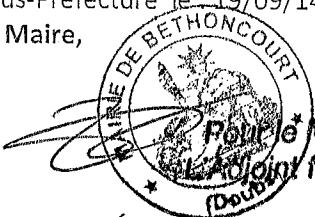
- que la convocation du Conseil avait été faite le  
11/09/2014

- que le nombre des membres en exercice est de  
29

- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en  
Sous-Préfecture le : 19/09/14

Le Maire,

  
*A. Lautissier*  
**Pour le Maire empêché**  
**Adjoint faisant fonctions,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Mmes Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT, Amélie PREUD'HOMME, Sandrine PRUDENT, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. Jean ANDRÉ procuration à Mme LAUTISSIER, M. Stéphane BOILLOT procuration à M. ROCH, Mme Martine BOLMONT procuration à M. TRINEAU, Mme Pierrette BOURDENET procuration à Mme JACQUEMIN, M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme PRUDENT, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ZOTTI, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme BOUZER, M. Philippe MAURO procuration à Mme LEFEBVRE, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

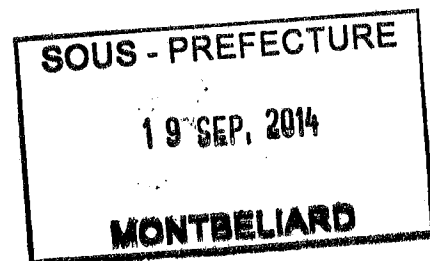
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame PRUDENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU**  
**18 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 18 septembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de

**BETHONCOURT**

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de Mme Annie  
LAUTISSIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour la session ordinaire  
du mois de septembre.



Dans le cadre des objectifs prioritaires fixés par le Premier ministre pour l'utilisation des crédits de la dotation de développement urbain pour l'année 2014, la commune de BETHONCOURT a été retenue.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- être éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine en 2014,
- avoir une population en Zone Urbaine Sensible supérieure à 20% de la population totale communale,
- faire partie du périmètre inscrit dans la convention signée avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine

Les Types de Projets conventionnés doivent respecter les critères énumérés en annexe 2 de la circulaire du 23 avril 2013 et notamment :

- être situé sur le territoire des communes éligibles à la Dotation de Développement Urbain,
- entrer dans le cadre des objectifs prioritaires fixés par le Premier Ministre et le Ministre des Collectivités territoriales,
- s'inscrire en investissement ou en fonctionnement (à l'exception de charges de personnel)
- Respecter le seuil de 80% de subventions publiques.

La ville a proposé le projet « La passerelle, espace citoyen », lieu d'entraide et de solidarité intergénérationnel destiné notamment à l'accueil d'une épicerie solidaire gérée par le Centre Communal d'Action Sociale.

La paroisse accepte de céder le bâtiment dénommé la Cure situé au cœur du quartier pour un montant de 150 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet « La Passerelle, espace citoyen » présenté dans le cadre de la demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Urbain 2014,
- d'autoriser le Maire :
  - à signer la convention liant la commune à l'Etat, relative à l'ensemble des travaux et acquisitions mobilières,
  - à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
  - à engager les opérations préalables à l'acquisition de la cure pour un montant de 150 000 €, frais de notaire inclus, conformément à l'évaluation des domaines à hauteur de 200 000 € au 31/12/2013, en cours de révision,
  - à procéder à l'inscription budgétaire correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 18 septembre 2014  
Le Maire,

